

INTERVIEW CROISÉE

« DES DÉMARCHES INNOVANTES ET UNE MONTÉE EN COMPÉTENCES »

THIERRY COT

Directeur Général
des Services (DGS)
du Grand Evreux
Agglomération



Que recouvre la compétence énergie dans votre intercommunalité ? Quelles sont les évolutions à venir ?

THIERRY COT : Pour le Grand Evreux Agglomération (GEA), la compétence énergie s'est incarnée avec l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial (PCET) selon trois axes d'actions : la maîtrise de l'énergie sur le patrimoine de la collectivité, la prise en compte de l'énergie pour les autres compétences du GEA (aménagement, mobilité, habitat...) et l'animation territoriale dont une mission de Conseil en Energie Partagé pour les communes et prévention de

MARTINE POIROT,

Directeur Général des
Services (DGS) de la
communauté de communes
du bassin de Pompey



la précarité énergétique. De plus, le GEA a engagé une démarche de planification territoriale innovante en réalisant, en parallèle du PCET, la révision de son Programme Local de l'Habitat et de son SCOT dans une Approche Environnementale de l'Urbanisme qui amènerait à inscrire l'ensemble de ces documents dans une perspective « Facteur 4 ». Par ailleurs, le GEA a anticipé ce qui pourrait devenir obligatoire : l'étude des gisements énergétiques locaux pour élaborer un Schéma Directeur EnR. Enfin, le GEA réfléchit avec ses 37 communes membres en matière d'achat groupé d'énergie, ce qui permettrait de

s'adapter à la disparition des tarifs régulés de vente avec un souci de sécurisation technique et financière et de performance environnementale de la fourniture énergétique.

MARTINE POIROT :

La « conscience énergétique » s'affiche dès l'adoption en 2010 de l'Agenda 21 pour la communauté de communes et ses 13 communes membres. Il s'agissait alors de promouvoir toute démarche en faveur des énergies renouvelables, seule la filière bois-énergie est apparue comme une alternative intéressante. C'est en 2009, avec le transfert à la communauté de communes des équipements sportifs, que la question de « l'efficacité énergétique » s'est clairement posée, en corollaire de la gestion d'un patrimoine vétuste et « gourmand » en énergie. Le diagnostic énergétique posé, il est apparu que les piscines consommaient 78 % du poste des dépenses d'énergie. Avec les perspectives d'accroissement des coûts de l'énergie, et le contexte financier et budgétaire extrêmement contraint, la question de l'énergie devient incontournable. Elle requiert une stratégie de maîtrise de la dépense publique à moyen et long terme. Une montée en puissance des compétences techniques dans ce domaine devient cruciale.